# DÉPARTEMENT DES YVELINES

# EXTRAIT DU REGISTRE

# DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

#### SÉANCE DU

### 7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

**OBJET** 

Représentations du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 8 avril 2008 par voie d'affichages notifié le 19 juin 2008 transmis en Sous-Préfecture le 14 avril 2008 et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 août 2008

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services

François L'ANSIART

## Etaient présents :

SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO. Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE. Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI. Madame TÉA. Madame PERNOD-RONCHI. Monsieur FAVREAU. Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC. Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN. RHONÉ. Madame Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

#### Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER: 08 C 04 d

OBJET: REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**RAPPORTEUR**: Monsieur le Maire

#### Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye fait directement partie de neuf syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes.

Au sein des syndicats intercommunaux, la désignation doit se faire à la majorité absolue aux 2 premiers tours de scrutin, et à la majorité relative au 3<sup>ème</sup>. Les statuts des syndicats intercommunaux dont la commune est membre, prévoient la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Il s'agit d'organismes auxquels la Ville a confié des fonctions de gestion, il appartient donc à la majorité municipale d'y être représentée.

Je vous propose également de nommer au sein des Syndicats, des anciens élus qui, par leur technicité, ont acquis une compétence qu'ils souhaitent continuer à mettre en œuvre au service de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les candidatures de Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Alain DERCHÉ, titulaires, Madame Pascale GENDRON, Madame Marie-Christine NICOT, suppléantes,

30

Le Conseil Municipal,

Présents :

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

<u> </u>	37
Ne participent pas au vote :	5
Votants:	34
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	34
Blancs et nuls :	0
Exprimés :	34
Ont obtenu: Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Alain DERCHÉ, titulaires, Madame Pascale GENDRON, Madame Marie-Christine NICOT, suppléantes,	
(trente quatre)	34

Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Alain DERCHÉ, **titulaires**, Madame Pascale GENDRON, Madame Marie-Christine NICOT, **suppléantes**, sont désignés pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

